

L'objet de ce document, préparé par le collectif « Le Peuple des Dunes en Trégor » est d'affiner les estimations de l'impact sur les emplois locaux d'une extraction de sable coquillier en Baie de Lannion telle que demandée par la CAN. Il apparaît en effet que, si le rapport d'enquête préalable établi en 2010 a bien mis en avant l'intérêt pour les emplois du pétitionnaire (la CAN), il a été particulièrement évasif sur l'impact négatif sur les emplois locaux et non délocalisables que la mise en œuvre d'un tel projet d'extraction entraînerait. Ce document vise donc à pallier à une des insuffisances manifestes du rapport d'enquête publique du 11/01/2011.

Les impacts négatifs sur l'emploi local concernent principalement les secteurs économiques suivants :

1. La pêche professionnelle
2. La plaisance
3. Le tourisme
4. Les professionnels de la plongée sous –marine

Rappelons que le collectif « Le Peuple des Dunes en Trégor » rassemble des organismes et des associations représentatives des activités économiques menacées par l'extraction de sable, en particulier les Comités des pêches des Côtes d'Armor et du Finistère, les principales associations de pêcheurs plaisanciers, des professionnels du tourisme et les associations de plongée sous marine qui sont donc bien placées, chacune dans leur domaine, pour évaluer l'impact négatif sur l'emploi local du projet envisagé.

La présente étude vise, pour chacun de ces domaines, à :

1. Evaluer le poids économique de chacune de ces activités dans la région directement concernée, c'est-à-dire les treize communes riveraines de la zone d'extraction de Plougasnou à Perros-Guirec
2. Analyser les raisons pour lesquelles l'extraction de sable envisagée aurait un impact sur l'activité et sur l'emploi
3. Estimer quantitativement les impacts sur l'emploi en distinguant les impacts à court terme (dans les deux ans après le début éventuel de l'extraction) et les impacts à moyen terme. Elle s'efforce également de distinguer les emplois directement concernés de ceux qui le seraient indirectement.

Elle s'appuie sur des données quantitatives publiques et disponibles auprès de différents organismes (en particulier CAD22/Données SAGE...) qui ont parfois du être extrapolées lorsqu'elles n'étaient pas directement disponibles. Il faut en effet noter que la zone économique impactée par l'extraction de sable recouvre les deux départements des Côtes d'Armor et du Finistère qui ne produisent pas toujours des données économiques homogènes. Les estimations quantitatives du niveau d'impact (en général des pourcentages appliqués aux montants concernés) résultent de l'appréciation des différents professionnels de chacun de ces domaines, interrogés dans le cadre de cette analyse.

En résumé, les conclusions de cette étude indiquent que le projet d'extraction de sable en baie de Lannion, s'il est mis en œuvre conduira à :

- La disparition à court terme d'au moins 158 emplois directs et potentiellement beaucoup plus (420) en fonction l'impact de l'extraction sur l'ensablement des plages
- La disparition à moyen et plus long terme d'environ 500 emplois indirects supplémentaires,

- A des pertes de recettes pour la région concernée de plusieurs dizaines de millions d'euros

C'est donc à l'équivalent d'un plan social de grande ampleur que cette extraction de sable conduira.

Celui-ci doit être mis en regard (en dehors des autres considérations sur l'environnement, la protection de la faune et de la flore et le trait de côte) de l'impact sur l'emploi des salariés mis en avant par le pétitionnaire et largement repris dans le rapport d'enquête publique. La CAN emploie en effet une vingtaine de marins sur deux navires directement impliqués dans ces exploitations de sable, même si le groupe Roullier se réclame de plusieurs milliers d'emplois en France et à l'étranger dans bien d'autres activités (Agrofourniture, Hygiène professionnelle, Minéraux et produits industriels, Magnésie, Plasturgie, Produits du jardin, Phosphates alimentaires, Biotechnologies Marines, Exploitation et transformation des algues, Armement naval, Pâtisserie, Charcuterie, Produits de la mer) pour la plupart sans relation avec l'extraction de sable.

1 – La pêche professionnelle

La zone envisagée d'extraction de sable, située entre le département du Finistère et celui des Côtes d'Armor est une zone de pêche privilégiée pour les pêcheurs professionnels de ces deux départements. La raison principale en est que la dune de sable coquiller concernée est un habitat privilégié de lançons, sorte de petite anguille de mer, qui sont à la base de la chaîne alimentaire des poissons qu'ils pêchent et notamment des bars et des lieus. Le fait que la dune convoitée est un refuge de lançons a été confirmé par des prélèvements faits en Avril 2012 et en septembre 2012 qui ont montré que, parmi toutes les prises de lançons en baie de Lannion, celles-ci étaient maximum dans la zone d'extraction envisagée. Ceci est d'ailleurs fortement corroboré par les professionnels qui indiquent que par mauvais temps c'est la seule zone sur laquelle ils prennent des lançons.

L'extraction de sable détruira l'habitat de ces lançons qui migreront dans des eaux plus clémentes et avec eux leurs prédateurs, c'est-à-dire la ressource halieutique des pêcheurs professionnels (et de plaisance). Compte tenu de l'importance du nuage turbide généré par l'extraction et de sa propagation par les courants marins, cette migration sera importante et définitive (au moins pendant les vingt ans de durée du titre minier demandé) et de plusieurs dizaines de kilomètres. (La balise du crapaud, située au milieu de la zone d'extraction envisagée, lorsqu'elle a rompu ses amarres, a été retrouvée à Trégastel à plusieurs kilomètres...). Il n'y a pas d'analyse rigoureuse dans le dossier du pétitionnaire ni dans le dossier d'enquête publique de l'extension du nuage turbide et de son mouvement dû aux courants marins, mais il est estimé (Source : CESER Bretagne) que le nuage turbide couvre une superficie égale à 25 fois la zone d'extraction, soit plus de 100 kilomètres carrés.

Les pêcheurs professionnels n'auront d'autre choix que d'aller pêcher beaucoup plus loin avec des coûts (gasoil) plus élevés et une perte de productivité qui, compte tenu de la rentabilité de leur activité, les amèneront à devoir changer de région ou changer de métier. Ce n'est pas un hasard si à la fois le Comité Départemental des Pêches des Côtes d'Armor et celui du Finistère qui défendent les intérêts des pêcheurs professionnels sont fermement opposés au projet et sont membres du collectif « Le Peuple des Dunes en Trégor ».

Les données économiques relatives à la pêche professionnelle sur la zone directement concernée par l'extraction de sable envisagée ont fait l'objet d'une étude spécifique du comité départemental des pêches des Côtes d'Armor. Celui-ci a envoyé un questionnaire à chaque armateur concerné (dans les Côtes d'Armor et le Finistère) et qui leur demandait combien d'emplois embarqués et quels taux d'activité étaient concernés. Il a ainsi recensé 34 navires qui ont répondu, sur les 36 bateaux de pêche des ports Costarmoricaïns de la baie de Lannion et les 15 bateaux de Plougasnou (en ignorant donc les autres bateaux de pêche du quartier de Morlaix qui pêchent occasionnellement sur la zone). Les 34 navires qui ont répondu correspondent à 75 emplois embarqués et un total de 484 mois d'activité sur zone par an. Ces 75 emplois constituent donc une borne inférieure des emplois de marins pêcheurs menacés par l'extraction de sable.

Le CDDP 22 estime que pour chaque emploi de marin embarqué ce sont quatre emplois indirects qui sont créés à terre.

On peut donc conclure que les emplois liés à la pêche professionnelle sur la zone affectée par l'extraction de sable représentent au minimum 75 emplois directs et 300 emplois indirects.

Des entretiens conduits avec les pêcheurs professionnels il ressort que presque tous estiment qu'ils devront changer de région ou de métier si ce projet se fait. Un chiffre de 50% de départs, est donc une estimation très conservatrice qui correspond à des pertes d'emplois directes et à court terme de 38 emplois et à des pertes de 150 emplois indirects sur la région. La pêche côtière est en effet une activité stagnante, voire en légère régression (cf CAD 22), qui dégage déjà une rentabilité faible et implique un métier contraignant.

Il faut noter également que les pêcheurs qui décideraient de rester et donc d'aller pêcher plus loin, outre les coûts supplémentaires de gasoil et le temps perdu, devraient ré-équiper leur bateaux pour d'autres types de pêche et verraient donc la rentabilité de leurs activités encore réduite et leurs investissements augmentés. Ils entraineraient aussi des émissions carbone supplémentaires qui s'ajouteraient à celles de l'exploitant rendant le bilan carbone d'un tel projet encore plus négatif.

2- La plaisance

La baie de Lannion est une zone où les activités de plaisance sont très développées avec les ports de Locquirec, Perros Guirec, Plougasnou et Trébeurden et de nombreux mouillages à échouage.

Une part importante des navires de plaisance pratique la pêche de loisir. Tout comme pour les pêcheurs professionnels et pour les mêmes raisons, la zone envisagée pour l'extraction de sable deviendra impropre pour la pêche de plaisance et diminuera donc l'attractivité de toute la région pour les plaisanciers. Même lorsqu'ils ne pratiquent pas la pêche, les plaisanciers ne pourront qu'être dissuadés de naviguer dans ces eaux troublées par le nuage turbide et par des activités de pompage à proximité de la côte.

Il y a environ 14000 bateaux de plaisance immatriculés et mouillant de façon permanente ou occasionnelle dans la baie de Lannion .

Cette baisse d'attractivité de la région pour la plaisance se traduira par la perte d'emplois directs et indirects. Ces emplois concernent :

- L'entretien et la réparation des bateaux de plaisance. (En baie de Lannion et sur le seul département des Côtes d'Armor on recense plus de quinze entreprises assurant la maintenance, la manutention et l'hivernage des bateaux et neuf chantiers navals assurant l'entretien des navires (source SAGE))
- L'activité portuaire (sortie et mise à l'eau des bateaux)
- Les commerces liés à la plaisance (magasins d'accastillage, d'équipement marins...)

Sur les treize communes de la baie, ce sont plus de 200 emplois locaux directs qui sont concernés

On peut raisonnablement estimer qu'une baisse (ou un ralentissement de la croissance) des activités de plaisance d'au moins 20% est à attendre si ce projet se fait. Ce sont donc environ 40 emplois directs qui sont menacés.

Il est difficile d'estimer les emplois indirects également impactés par le ralentissement des activités de plaisance indépendamment de ceux liés au tourisme. Moins de plaisanciers, c'est moins de touristes. C'est pourquoi l'estimation des pertes d'emplois indirects a été effectuée globalement avec le tourisme.

3 – Le tourisme

La zone envisagée pour l'extraction de sable se situe au cœur d'une des zones les plus touristiques de Bretagne, directement en face de la côte de granit rose, tout près des réserves naturelles de flore et de faune des Sept Iles. Il est évident que l'activité d'extraction de sable réduira l'attractivité touristique de la zone.

L'impact de l'extraction de sable sur la plaisance évoqué ci-dessus et celui sur la plongée indiqué ci-après, aura mécaniquement un effet direct sur le tourisme. En prenant pour exemple le port de Trébeurden, ce sont 2000 bateaux qui ont mouillé dans le port, chacun avec en moyenne 3 personnes par bateau pour en moyenne 2 jours : soit 12000 personne*jour qui se sont restaurées et ont consommé sur la commune.

De même le SAGE estime que les activités de plongée ont représenté environ 20000 personne*jour qu'il a fallu héberger et distraire.

En outre, les nuisances générées par l'extraction 24h/24h tous les jours, même en été, diminueront l'attrait pour les touristes d'un séjour dans une des communes de la baie, de Perros Guirec à Plougasnou.

L'économie du tourisme pour les communes concernées représente (chiffres de 2009):

- 8 millions de nuitées
- Un chiffre d'affaires de 250 à 300 millions d'euros
- Environ 6000 emplois liés au tourisme dont 1350 dans l'hébergement et la restauration (source CAD22 pour les communes des Côtes d'Armor extrapolée pour celles du Finistère)

Elle est détaillée, commune par commune pour les côtes d'Armor, en annexe.

Si l'extraction de sable n'a pas d'impact sur l'ensablement des plages, la baisse de fréquentation des touristes restera probablement limitée à environ 5% à 10% car elle concernera principalement les touristes amateurs d'activités nautiques impactées par l'extraction de sable, qu'ils soient en hébergement résidentiel, à l'hôtel ou en camping.

Par contre, si, comme le pensent plusieurs scientifiques consultés, l'extraction de sable diminue, voire fait disparaître, l'ensablement des plages, c'est alors à une diminution beaucoup plus conséquente, d'au moins 15% à 20% qu'il faut s'attendre. On se souvient de l'impact important sur l'ensablement des plages de Beg Léguer et de Trebeurden qu'a eu dans le passé l'extraction de sable à l'embouchure du Léguer.

Ce sont donc entre 68 et 270 emplois (hébergement et restauration) qui sont directement menacés dans le tourisme par ce projet d'extraction de sable et pour chaque emploi direct perdu il peut être estimé qu'au moins un emploi indirect (commerçants, services...) serait également perdu.

4-Plongée sous marine

Les communes de la baie de Lannion sont également le siège d'une importante activité de plongée sous marine, tant pour les loisirs que pour les professionnels. La zone envisagée pour l'extraction est une zone privilégiée des plongeurs, notamment des plongeurs de Cap Marine à Trébeurden.

Or le panache turbide rendra toute plongée impossible dans un large rayon autour de la zone d'extraction. Les fonds marins seront dégradés par la déposition de sédiments. Là encore l'attrait de la baie de Lannion pour les plongeurs s'en trouvera réduite et pourra conduire à voir ces plongeurs désertier ses côtes.

Plus de 20000 sorties par an sur le seul territoire du SAGE effectuées par 1840 adhérents (Source SAGE)

Le centre de plongée de Trébeurden (premier centre de formation professionnelle à la plongée en France accueillant plus de 3500 stagiaires par an), au moins dans sa forme actuelle, devra sans doute fermer. Selon l'estimation des responsables de ce centre, les emplois directement menacés dans l'activité de plongée sous-marine sont d'environ 12:

- 8 à Trébeurden
- 2 à Ploumanac'h
- 2 à Plougasnou

Les pertes d'emplois indirectes ont été intégrées aux pertes d'emploi dans le tourisme.

TOURISME

SME

TOURISME PRINCIPAUX CHIFFRES ANNEE 2011

	Trébeurden	Plestin les Grèves	Tréduder	Ploumilliau	Lannion	Perros-Guirec	Trégastel	Pleumeur-Bodou	Saint Michel en Grèves	Trédrez-Locquémeau	Ploulech
Nombre total de lits	7 147	5 053	264	1258	4363	14660	8 521	7 089	933	2 776	604
Total lits résidences secondaires	5 910	3 335	264	1 136	2 086	10 527	6 942	4 375	846	1 889	510
Total lits hors plein air et campings	1 237	1 718	0	122	2 277	4 133	1 579	2 714	87	887	94

Etablissements et salariés – Salariés

Année 2010

	Trébeurden	Plestin les Grèves	Tréduder	Ploumilliau	Lannion	Perros-Guirec	Trégastel	Pleumeur-Bodou	Saint Michel en Grèves	Trédrez-Locquémeau	Ploulech
--	------------	--------------------	----------	-------------	---------	---------------	-----------	----------------	------------------------	--------------------	----------

TOTAL	370	711	4	317	12 823	1 532	326	408	21	82	205	16 799
Agriculture, sylviculture, pêche	1	15	0	5	37	7	0	3	0	5	4	
Industrie	14	30	0	88	2 011	144	20	26	0	0	26	
Construction	15	56	1	61	558	111	11	71	0	25	25	
Tertiaire	340	610	3	163	10 217	1 270	295	308	21	52	150	
<i>dont Hébergement restauration</i>	73	30	0	8	398	306	39	37	4	2	16	913

Population	3 869	3 768	206	2 644	20 777	7 869	2 507	4 223	497	1 485	1 726	49 571
------------	-------	-------	-----	-------	--------	-------	-------	-------	-----	-------	-------	--------

2009 CAD 22